

La **gestion de la trésorerie** tient compte des flux financiers de l'entreprise : les rentrées et les sorties d'argent.

La notion de cash flow est utilisée pour apprécier la capacité de la trésorerie. Le cash flow résulte de la différence entre les rentrées et les sorties d'argent. Il permet donc de déterminer si l'entreprise dispose de suffisamment d'argent pour couvrir ses dépenses.

L'idéal est de vérifier son cash flow régulièrement et non uniquement en cas de crise.

Les **problèmes de trésorerie** peuvent être la **conséquence** de différents facteurs :

- une sous-estimation des charges de l'activité ;
- une sur-estimation des revenus ;
- des délais de paiement trop longs pour la clientèle ou trop courts pour les fournisseurs ;
- une gestion de la clientèle inadaptée voir inexistante ;
- une mauvaise gestion du stock ;
- sources de financement inadaptées aux besoins.

Avant de réinjecter de l'argent dans votre entreprise analysez le problème à l'aide d'un conseiller. Ne prenez pas de décision hâtive et recherchez les solutions adéquates.

Comment procéder?

- La première chose est de répertorier dans un tableau de trésorerie les différents flux financiers. Ce tableau reprendra mois par mois les différentes entrées et sorties en tenant compte des délais de paiement.
- Estimez les mois en défaut de trésorerie et les mois en positif.
- En cas de dettes, déterminez les priorités en fonction de leur niveau d'importance et des risques qu'elles représentent (les salaires, l'ONSS, la TVA, les contributions directes,...).
- Analysez les différentes charges afin de déceler celles qui pourraient être réduites.
- Surveillez les délais de paiement de vos clients, ne leur laissez pas plus de temps que prévu.
- Négociez de nouveaux délais de paiement avec vos fournisseurs.

Avoir un cash flow positif est le meilleur moyen d'éviter les risques de faillite.

Un bon plan de trésorerie et une attitude proactive face aux problèmes rencontrés sont les meilleurs outils dans la gestion des flux de trésorerie.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller.